

RAPPORT D'ÉVALUATION  
Architecture  
pour le prochain contrat 2019-2023

Ecole nationale supérieure d'architecture de  
Paris La Villette (ENSAPLV)

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018**  
VAGUE D

Rapport publié le 02/04/2019



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Claudia Enrech & Mathieu  
Feigelson, Co-présidents

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## PRÉSENTATION

Ce rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette (ENSAPLV) pour le prochain contrat 2019-2023 s'inscrit dans la continuité du rapport d'évaluation du bilan d'autoévaluation proposé par l'établissement. Ce dernier a été conçu dans le cadre d'un processus d'évaluation conjoint aux départements d'évaluation des établissements et des formations du Hcéres. Dans ce cadre, deux versants ont été abordés conjointement, d'une part l'établissement et sa stratégie institutionnelle et de formation, d'autre part les diplômés qu'il délivre.

Le rapport d'évaluation du bilan a mis en lumière, en particulier, que « l'ENSAPLV réunit des caractéristiques de grande valeur, parmi lesquelles son important corps enseignant engagé, de bon niveau et diversifié ; son attractivité parisienne qui lui permet d'offrir aux étudiants en formation de nombreuses opportunités d'expériences culturelles et internationales et de proximité avec la recherche architecturale et urbaine. (...) L'établissement manque néanmoins d'une réelle ingénierie pédagogique et a un retard à combler dans la définition et le déploiement d'une démarche qualité de ses formations ».

L'offre de formation en architecture de l'ENSAPLV soumise à l'avis du Hcéres comprend les deux formations supérieures en architecture, dispensées en formation initiale, conduisant au diplôme d'études en architecture (DEEA) conférant le grade de licence et au diplôme d'État d'architecte (DEA) conférant le grade de master.

L'offre de formation de l'ENSAPLV comprend par ailleurs une offre diversifiée de formations<sup>1</sup>, tant en propre qu'en partenariat avec d'autres établissements et en particulier dans le cadre d'Hesam Université, ComUE d'appartenance de l'ENSAPLV.

## AVIS SUR LES FORMATIONS PROPOSÉES

Le programme pédagogique de l'ENSAPLV pour les formations menant au DEEA et au DEA pour la période 2019-2025 présente une cohérence globale et respecte les critères des arrêtés du 20 juillet 2005 relatifs, d'une part, aux cycles de formation des études d'architecture conduisant au diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence et au diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master et, d'autre part, à la structuration et aux modalités de validation des enseignements dans les études d'architecture. Les deux formations sont structurées à partir de cinq « Blocs de compétences » qui permettent de suivre, tout au long des trois puis deux années de formation, la progression des apprentissages dans un but défini, combinant à la fois des savoirs et des savoir-faire. Il s'agit d'une avancée importante par rapport à la précédente période d'évaluation<sup>2</sup>. Par ailleurs, les cinq points d'amélioration identifiés<sup>3</sup> par les groupes de travail thématiques ont trouvé réponse dans les intentions d'organisation des nouvelles versions des formations. Il est nécessaire de noter cependant que les éléments dont les évaluateurs disposent sont schématiques et non aboutis (l'établissement se donne l'année 2018-2019 pour finaliser les programmes). Certains points, y compris

---

<sup>1</sup> - en cycle Licence et Master, quatre cursus en lien avec l'ESTP pour deux d'entre eux et l'EIVP pour les deux autres. Ceux-ci constituent des cursus d'architecte ingénieur d'une part et d'ingénieur-architecte d'autre part. Ils permettent d'obtenir conjointement, au terme de 7 années d'études, la double qualification et les compétences propres à chacune de ces professions ;

- un Master spécialisé en Ergonomie, organisation et espace de travail, porté par l'université Paris I Sorbonne université ;
- une formation à l'HMONP permettant l'accès au titre professionnel d'architecte et l'inscription à l'ordre des architectes ;
- une formation à l'architecture navale (DPEA/ Mastère) en association avec l'ENSTA de Bretagne ;
- une formation à la programmation urbaine (D-Praug) assurée en collaboration avec l'EIVP et l'EUP ;
- une formation au projet de territoire (DSA) ;
- une formation préparatoire au concours d'architectes et urbanistes de l'état ;
- une formation propédeutique à la recherche en architecture (DPEA) ouvrant aux études doctorales (Doctorats) et aux professions de la recherche (dans le cadre d'Hesam université).

<sup>2</sup> Même si l'incompréhension qui perdure entre l'« approche par compétences » et l'approche « métier(s)/professions » montre que l'établissement n'est pas réellement entrée dans une approche programme par compétences. Cf. pp. 9 à 11 du projet pédagogique.

<sup>3</sup> Pour mémoire : 1) renforcer la progressivité des enseignements au niveau du DEEA ; 2) consolider une collégialité autour des attentes pédagogiques et scientifiques de chaque cycle, de chaque année du cycle et de chaque semestre ; 3) innover en matière de transversalité disciplinaire au niveau du DEEA ; 4) construire de nouvelles articulations entre les enseignements au niveau du DEA et 5) Affirmer les rapprochements entre la recherche et les compétences métiers. (cf. p.5 du projet pédagogique).

des points cruciaux comme l'évaluation transversale des compétences, restent pour l'instant sans concrétisation.

Au regard de l'environnement recherche et de l'environnement socioéconomique et culturel, la nouvelle offre de formation se positionne de manière ouverte, en cohérence avec les visées de l'école. Un effort est fait pour impliquer les structures d'accueil des stages en licence à une évaluation partagée avec les enseignants. Par ailleurs, les nouveaux domaines d'étude du niveau master, qui regrouperont des enseignements de projet (à l'échelle de l'édifice et à l'échelle urbaine) et les séminaires (préparation du mémoire du niveau master) ainsi que des enseignements théoriques « transversaux », devraient permettre des échanges (et pourquoi pas des évaluations communes ?) entre les équipes de recherche de l'établissement et les autres enseignants.

Un point des recommandations ne paraît malheureusement pas entendu. Il s'agit de l'adoption par l'établissement et par ses instances d'une démarche qualité pour les enseignements et les formations. Cette absence d'investissement se traduit par des manquements importants, comme les « dispositions mises en place par l'établissement » qui consistent à attribuer un nombre d'heures significativement différent à 1 ECTS (qui peut varier de 15 h à 40 h !) ou l'absence de propositions pour l'évaluation des compétences ou pour l'évaluation des enseignements.

## AVIS SUR LE PILOTAGE ET SUR LES DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS

La conclusion de la précédente période d'évaluation mettait en avant des difficultés de fonctionnement de l'établissement, en soulignant « un déficit au niveau du pilotage ainsi qu'une démarche vivace mais chronophage des instances ». Le nouveau projet pédagogique explique une gouvernance qui se met en place suite à la publication des nouveaux textes réglementaires du 15 février 2018, en particulier la volonté de l'établissement d'ajouter aux instances règlementaires (conseil d'administration et conseil pédagogique et scientifique) des comités de pilotage ayant comme vocation de « garantir le pilotage et la bonne gestion scientifique de l'établissement »<sup>4</sup>. Il paraît utile de questionner la pertinence de tels comités et de craindre des lourdeurs de fonctionnement et de prise de décisions renouvelées. Constituer des groupes de travail au sein des instances<sup>5</sup> règlementaires, incluant les étudiants élus, pourrait être une autre option d'organisation, impliquant d'avantage les membres des instances dans le cœur des sujets.

Les blocs de compétences retenus par l'ENSAPLV, s'ils constituent une avancée par rapport aux programmes précédents, gagneraient néanmoins à rendre explicites les compétences transversales<sup>6</sup> attendues par la société et rendant plus attractifs les profils des jeunes architectes. Elles leur permettraient en effet de faire valoir leur formation devant une large palette d'horizons professionnels, en accord avec les objectifs de l'établissement. Par ailleurs, mise à part une référence à la Stratégie Nationale pour l'Architecture et aux thèmes transversaux qu'elle invite à réactualiser dans les programmes, peu de mentions sont faites (blocs 2 et 3) à l'éducation à la durabilité ou au développement de savoir-faire numériques. Enfin, il paraît regrettable que l'enseignement de langues étrangères soit encore absent du 2<sup>ème</sup> cycle et qu'aucun niveau cible de maîtrise d'une langue étrangère n'ait encore été fixé comme critère nécessaire à l'obtention du diplôme d'Etat d'architecte.

La mise en place d'une démarche qualité tant pour les enseignements que pour les formations devrait devenir une priorité de l'établissement pour les prochaines années. Elle pourrait prendre la forme d'un accompagnement spécifique de l'établissement par une expertise en sciences de l'éducation et/ou la mise à niveau de personnels ; de la mise en œuvre d'une politique d'évaluation des enseignements et le respect des règles de l'espace européen de l'enseignement supérieur (comme la valeur de l'ECTS et la formation des enseignants à la pédagogie de l'enseignement supérieur par exemple).

---

<sup>4</sup> Quelle serait alors la vocation des instances règlementaires ?

<sup>5</sup> Qui sont ici portées au maximum de leur capacité soit 20 personnes pour chacune d'entre elles.

<sup>6</sup> Il est en effet dommage que des compétences très recherchées aujourd'hui et développées dans les Ensa comme la créativité, la conduite et la communication de projets, la capacité d'intégration à un groupe pluridisciplinaire et/ou international ne soient pas suffisamment présentes.

## CONCLUSION

Le projet de l'offre de formations témoigne d'une attention aux recommandations formulées dans le rapport d'évaluation du bilan, cette prise en compte est cependant partielle (absence de démarche qualité pour les enseignements et les formations, peu de référence à l'éducation à la durabilité ou au développement de savoir-faire numériques, absence d'enseignement de langues étrangères en 2<sup>ème</sup> cycle).

Il faut noter un souci d'amélioration des formations (mise en place des blocs de compétences, co-évaluation des stages avec les partenaires socioéconomiques), qui reste toutefois incomplète (absence de propositions pour l'évaluation transversale des compétences).

Le pilotage des dispositifs opérationnels est encore fragile. Il devra trouver un équilibre entre la volonté d'une représentation élargie et une efficacité décisionnelle.

## OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Paris le 11 février 2019

Caroline Lecourtois  
Directrice de l'ENSAPLV  
144 avenue de Flandre  
75019 Paris

A l'attention de M. Jean-Marc Geib  
Directeur  
Département d'évaluation des formations  
HCERES  
2 rue Albert Einstein  
75013 Paris

Monsieur,

Au nom de l'établissement, je remercie les auteurs du rapport d'évaluation du HCERES concernant notre offre de formation pour le prochain contrat 2019-2023 qui s'inscrit dans la continuité de rapport d'évaluation du bilan d'autoévaluation et qui concerne notre diplôme d'études en architecture conférant le grade de Licence (DEEA) et notre diplôme d'état d'architecte conférant le grade de Master (DEA).

Cette réponse qui porte sur une erreur factuelle et 6 observations, a été élaborée en collaboration avec les présidentes de nos instances (Conseil d'Administration, Conseil Pédagogique et Scientifique, Commission recherche).

Le texte qui suit expose cette erreur factuelle puis, nos observations.

#### **Erreur factuelle n° 1 : Valeur d'un ECTS**

Le rapport reproche à l'établissement la variabilité des valeurs d'un ECTS.

Il est important de rappeler aux auteurs du rapport que les formations au DEEA et DEA sont régies par l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycle de formation des études d'architecture conduisant au diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence et au diplôme d'Etat d'architecte conférant le grade de master.

Dans ce cadre, le nombre d'heures encadrées en DEEA est de 2200 et le nombre d'heures travaillées en DEEA est de 2000. Par ailleurs, le nombre d'heures encadrées en DEA est de 1200 et le nombre d'heures travaillées en DEA est de 1400.

Notre situation coïnciderait donc à une valeur moyenne d'ECTS en DEEA de 12h encadrées et 11 h travaillées et en DEA de 10 h encadrées et 12h travaillées. Notons que ces valeurs moyennes obèrent totalement la particularité et la typologie de nos pédagogies et ne peuvent donc, en soi, refléter leur réelle valeur.

En conséquence, notre proposition prévoyait une valeur moyenne d'ECTS de 12h encadrées et 12h travaillées et quelques exceptions pour les stages et les rapports.

Rappelons, en regard, qu'à l'université, en Europe, un programme de 60 ECTS correspond à 1500h/1800h de travail induisant ainsi une valeur d'ECTS comprise entre 25h et 30h (encadrées et travaillées).

### **Observation n°1 : Evaluation des compétences**

Le rapport dénonce une absence totale de propositions pour l'évaluation des compétences.

S'il est vrai qu'aucune description des modalités d'évaluation des compétences n'est présente dans notre dossier, cette remarque témoigne d'une méconnaissance des modalités d'enseignement en école d'architecture qui reposent majoritairement sur l'évaluation des compétences par le mode de la correction de productions individuelles. Pour les enseignements plus théoriques, l'évaluation se fait de manière plus classique, par des partiels sur table et/ou la production de rapports et mémoires.

Un programme de formation ne peut en effet s'abstenir d'un mode d'évaluation des compétences. Notre structure pédagogique, construite sur la base de blocs de compétences, est associée à un système d'évaluation des niveaux d'acquisition de chacun de ces blocs, qu'il nous reste à parfaire.

Notre dispositif pédagogique, par la proposition de cours ou travaux dirigés partagés, intègre, par ailleurs, de fait, une évaluation transversale des compétences par le mode de la correction croisée mais il nous reste à penser un système d'évaluation des compétences transversales.

### **Observation n°2 : Lourdeur de la gouvernance élargie**

Le rapport indique une inquiétude quant à l'efficacité d'une gouvernance élargie telle qu'elle est pensée au sein de l'établissement.

Rappelons que ce fonctionnement a largement fait ses preuves et a pu conduire à nourrir les réflexions menées au sein de notre ministère de tutelle quant à la réforme de la gouvernance des ENSA. Exemple, cette gouvernance élargie consiste à associer aux instances officielles, des groupes de travail (nommés Copils pour Comités de pilotage) pour favoriser le travail collectif et construire de véritables contenus scientifiques des sujets abordés dans les instances stratégiques, et traités par les services administratifs.

Précisons que les autres Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture de France ont également toutes adopté ce système.

A l'ENSAPLV, le pilotage de cette gouvernance élargie est assuré par la réunion des présidentes et de la directrice.

### **Observation n°3 : Apprentissage des Langues**

Le rapport regrette que nous ne proposons pas de cours de langues étrangères en master. Il est rappelé que nous privilégions un apprentissage de la langue par la pratique de la langue en immersion dans des pays étrangers. Nous préparons nos étudiants en licence aux pratiques de ces langues et les incitons à bénéficier ensuite d'une mobilité d'un ou deux semestre(s) en master, permettant ainsi d'approfondir leurs connaissances linguistiques. Nous incitons également nos étudiants à faire des stages à l'étranger.



Par ailleurs, nous rappelons que nous bénéficions de l'expertise d'enseignants étrangers qui donnent des cours en langues étrangères et ouvrent nos étudiants à des cultures et pratiques étrangères.

Enfin l'accueil d'étudiants étrangers au sein des promotions de master permet à nos étudiants de pratiquer également des langues étrangères avec leurs camarades.

Il n'en demeure pas moins que nous avons pris en considération la remarque des experts et réfléchissons dorénavant et déjà à l'intégration de cours de langues étrangères à chaque semestre des cursus DEEA et DEA.

Concernant « l'absence de niveau cible de maîtrise d'une langue étrangère (...) comme critère nécessaire à l'obtention du diplôme d'Etat d'architecte », nous organisons des tests en interne mais il est vrai qu'il est désormais indispensable de participer à des tests nationaux (du genre Toeic, Ielts ou Toefl) et d'exiger de nos étudiants un niveau pour l'obtention du diplôme.

#### **Observation n°4 : Démarche qualité des formations**

Le rapport indique le manque « d'une réelle ingénierie pédagogique » et « un retard à combler dans la définition et le déploiement d'une démarche qualité de ses formations ».

Il est un fait que l'établissement souffre de moyens en matière de ressources humaines pour mener à bien l'ensemble des missions dévolues à une véritable ingénierie pédagogique. Il n'en demeure pas moins que cette compétence d'ingénierie pédagogique existe au sein de son administration. Témoin en est la production de cette proposition d'architecture de ses formations au DEEA et au DEA.

L'établissement qui vient d'être doté d'une nouvelle directrice s'engage à construire une véritable démarche qualité de ses formations par la création d'un observatoire des débouchés et des parcours professionnels qui va se déployer grâce au recrutement d'une personne dédiée au service de la scolarité (poste qui vient d'être pourvu après plus de deux ans de vacance) et de la re-vision des missions du futur directeur adjoint.

Une analyse de l'offre générale des formations de l'établissement sera prochainement engagée par le Conseil pédagogique et scientifique de l'établissement dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie d'évolution des formations.

Enfin, une attention particulière est portée à l'évaluation des enseignements par les étudiants à partir des travaux qu'ils ont entrepris pour améliorer la mobilisation générale de leurs camarades et par l'intermédiaire d'un dialogue permanent avec l'association La Villette Etudiante.

#### **Observation n°5 : Education à la durabilité et au savoir-faire numérique**

Le rapport regrette l'absence de considérations relatives à l'éducation à la durabilité ou au développement de savoirs-faire numériques.

Transition numérique, transition énergétique et intervention dans l'existant (patrimoine, réhabilitation et recyclage) sont posées comme étant transversales à la formation de l'architecte devant être abordées au sein des divers enseignements de la licence 1 au master 2, suivant divers niveaux d'appréhension et d'acquisition.

Il n'existe donc pas Un cours sur la durabilité, Un cours sur le numérique et Un cours de l'intervention dans l'existant mais il existe des approches croisées sur ces compétences qui composent, d'une part les thématiques didactiques de licence et d'autre part, les domaines d'études de master.

### **Observation n°6 : Compétences transversales**

Nous remercions les auteurs de ce rapport de nous alerter sur la question des compétences transversales attendues par la société (comme la créativité, la conduite et la communication de projets, la capacité d'intégration à un groupe pluridisciplinaire et/ou international) qu'il nous reste à valoriser.

Cette question est à intégrer dans notre travail relatif à la précision des blocs de compétences et renvoie aux savoirs-être spécifiques des architectes que nous n'avons pas encore eu le temps de finaliser.

**Caroline LECOURTOIS**



**Directrice de l'ENSA Paris La Villette**

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des coordinations territoriales  
Évaluation des établissements  
Évaluation de la recherche  
Évaluation des écoles doctorales  
Évaluation des formations



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

